



ASSEMBLEE GENERALE DE L'ALPAF

JEUDI 20 JUIN 2019

Représentaient la CGT à l'assemblée générale : Thierry MOREAU et Élisabeth LEDEZ

Les thèmes suivants ont été abordés :

Logement

Le rapport d'activité 2018 souligne la réservation de 155 logements et la livraison de 163 logements, (159 en IDF et 4 en province). Par contre 110 logements sont sortis du parc dont 21 logements vendus aux candidats locataires. Les demandes ont augmenté de 17 % par rapport à l'année dernière et les attributions de 18 %.

L'ALPAF souligne qu'il y a beaucoup de projets en attente sous réserve de la loi Elan : les réservations devraient à terme se faire en gestion de flux et non de stock : l'ALPAF ne pourra plus réserver des logements identifiés : elle devra réserver des logements proposés sur le patrimoine du bailleur : il n'y aura plus de souplesse en matière de réservation.

L'ALPAF envisage en vue de la loi ELAN de se tourner vers le domanial afin d'avoir une meilleure lisibilité sur la gestion du parc.

Pour les réservations futures, la CGT soulève le problème du Brexit et souhaite que l'ALPAF puisse réserver des logements à proximité de la gare du nord.

L' ALPAF continue avec succès les réservations de logement dans les quartiers de l'ouest parisien, fortement demandés, permettant ainsi de contribuer à la mixité sociale de ces quartiers. La CGT demande à ce que les réservations en province se poursuivent notamment à Lille, Nice et Bordeaux .

Elle évoque également les futures délocalisations DGFIP et les incidences sur le logement. L'ALPAF précise que les endroits choisis devraient être aisés pour le logement car les locations sont peu chères. Néanmoins il sera bon de suivre au moment venu cette problématique.

Foyers meublés

Les locations de foyers meublés restent très tendues surtout en période estivale. A défaut de foyer meublé, l'ALPAF essaie d'attribuer soit des logements vides dans son

parc immobilier, soit des logements dans le parc privé ou des foyers SNCF.

681 logements en foyer ont été attribués cette année et 38 logements vacants.

L'ALPAF a saisi le secrétariat général pour attribuer des chèques nuités aux personnes n'ayant pas obtenu satisfaction pour l'obtention d'un foyer meublé.

La CGT fait remarquer qu'il est dommageable que des personnes renoncent au bénéfice de leur concours du fait qu'ils aient l'impossibilité de se loger.

Aides et prêts :

L'aide à la première installation (API) et l'aide à la propriété (APR) augmentent alors que le prêt immobilier complémentaire continue de baisser: le relèvement des barèmes en ce début d'année n'a pas pour l'instant, eu l'effet escompté.

Lors de la commission de travail organisée au cours de l'année 2018, il a été décidé :

- d'étendre l'accès de l'API aux agents détachés entrants et aux emplois réservés : cette mesure prendra effet au 1^{er} janvier 2020.
- concernant les attributions de prêt, elles s'effectueront sur la base du code postal du lieu de domicile (et non plus sur la base du lieu de travail).

Concernant les votes, la CGT s'est abstenu sur le rapport d'activité 2018 en précisant qu'elle ne minimisait pas l'excellent travail effectué par l'ALPAF mais par rapport à l'attaque sur la subvention et la ponction sur la réserve.

Sur les comptes 2018, la CGT a voté pour.

Questions diverses :

- L'ALPAF nous informe que les modalités de recrutement sont modifiées à savoir qu'elle ne procédera plus à de nouvelles mises à disposition : ne seront recrutés dorénavant que des contractuels de droit privé : on se dirige vers une autonomie plus importante de ces associations. La CGT estime que le personnel des associations devait être recruté au sein des agents du ministère et déplore la contractualisation.
- Le rapprochement des opérateurs ALPAF/AGRAF/EPAF : beaucoup d'incertitude autour cette décision : le niveau des prestations sera-t-il maintenu ? Dans l'immédiat 2 options sont envisagées : soit un regroupement par métier soit un regroupement par organisme. Quel que soit le cas de figure on se dirige vers des suppressions de poste.

Sur ce rapprochement, la présidente de l'ALPAF pense que l'opérateur unique n'améliorera pas la lisibilité des différentes associations, idée à laquelle nous adhérons.